

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 2 septembre 2021



L'an deux mil vingt et un, le 2 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 27 août 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DELHAIE - Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Nicolas ISSEMANN - Jérôme PONTAL - Audrey ANTOUARD - Léa REVELLIN-PIALET - Alain VERRON - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY

Absents :

Absents excusés : Pierre SIMIAN

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 juillet 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2021.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2021_09_42 : Demande de subvention pour la réalisation d'un cheminement piéton et d'un passage protégé, route de Turitin

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de Roche a inscrit dans son PADD la valorisation de la pratique des déplacements doux (piétons et cycles) sur l'ensemble du territoire.

Après avoir réalisé plusieurs cheminements piétons ou création de trottoirs afin de sécuriser les piétons, la commune souhaite poursuivre sa démarche et réaliser un cheminement piéton et un passage protégé, route de Turitin.

Les travaux constitueront en la réalisation d'un cheminement piéton aux normes PMR avec barrières en bois sur une longueur de 70 mètres et un passage protégé.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet s'élève à 8 270.00 € HT.
La réalisation des travaux est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 8 270.00 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux de 40%, soit 3 308.00 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Délibération n° 2021_09_43 : Travaux sur les réseaux de distribution d'électricité – Secteur du RUAL

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux de distribution d'électricité situés dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 10 153.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 6 124.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 0.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 4 029.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 10 153.00 €

- Financement externes : 6 124.00 €

-Participation prévisionnelle globale : 4 029.00 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE 38 pour 0.00 €.

Délibération n° 2021_09_44 : Travaux sur les réseaux France TELECOM – Secteur du RUAL

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux Télécom situés dans le secteur du Rual, sur la route de Bonnefamille.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux télécom.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 6 164.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 0.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 294.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 5 870.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 6 164.00 €
- Financement externes : 0.00 €
- Participation prévisionnelle globale : 6 164.00 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE 38 pour 294.00 €.

Délibération n°2021 09 45 : Approbation de la mise en place d'une convention de gestion de services entre la CCCND et la commune de Roche, pour l'ALSH périscolaire des mercredis, pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Catherine PILLOIX

VU le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2018 ; les accueils de loisirs du mercredi relevant à présent du « Périscolaire » et non plus de « l'extrascolaire » qui est réservé aux week-ends et vacances scolaires.

Vu la délibération n°18/109 du conseil communautaire de la CCCND, en date du 20 décembre 2018 approuvant la signature d'une convention de gestion pour l'année scolaire 2018/2019,

Vu la délibération n° 19/040 du conseil communautaire de la CCCND, en date du 11 avril 2019 approuvant la prolongation de ces conventions de gestion, par voie d'avenant, jusqu'au 31 août 2020, pour les communes qui le souhaitent,

Vu la délibération n° 20/073 du conseil communautaire de la CCCND, en date du 23 juillet 2020 approuvant le renouvellement de la délégation de gestion entre les communes de Bonnefamille, Charantonay, Roche, St Georges d'Espéranche et la CCCND,

Vu la délibération n° 21/059 du conseil communautaire de la CCCND, en date du 8 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de gestion entre les communes de Bonnefamille, Charantonay, Roche, St Georges d'Espéranche St Just Chaleyssiin et la CCCND,

Considérant qu'à ce jour, la CCCND n'est pas compétente pour les accueils périscolaires car la compétence périscolaire a été conservée par les communes.

Considérant qu'avant la réforme des rythmes scolaires et depuis 2010, la CCCND gérait les ALSH du mercredi jusqu'alors extrascolaires. De ce fait, la Communauté de Communes s'engage à assurer la continuité de ce service public pendant l'année scolaire 2021/2022,

Il convient de formaliser cette situation par une convention de gestion de services, à signer entre les communes et la CCCND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de convention de gestion de services ALSH des mercredis entre la CCCND et la Commune de Roche jusqu'au 31 août 2022

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Délibération n° 2021_09_46 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Roche et la CCCND

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 relative à l'installation de panneaux d'affichage dynamique sur les 10 communes du territoire,
Considérant que la CCCND n'a pas compétence « voirie » et ne peut pas gérer les autorisations nécessaires à l'installation de cet équipement et prévoir l'acheminement de l'électricité au point d'installation,

Il est proposé d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CCCND afin de convenir des engagements revenants à chaque structure.

Bernard COCHARD explique que la CCCND installera prochainement un panneau d'affichage dynamique à proximité des écoles et de la caserne.

Alain VERRON demande comment le lieu de l'emplacement du panneau a été décidé. Il aurait souhaité qu'un échange entre les membres du conseil municipal soit réalisé. Il fait remarquer que les familles sans enfants ne verront pas les informations.

Bernard COCHARD répond que la CCCND attendait une réponse rapide et que le choix de l'emplacement pris par les adjoints, s'est porté dans le secteur le plus animé de la commune grâce aux écoles, au city stade, aux salles des fêtes, au tri sélectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (Alain VERRON)

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Roche et la CCCND relative au panneau d'affichage dynamique

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Délibération n° 2021_09_47 : Subventions exceptionnelles accordées aux associations rochoises

Rapporteur : Jean-Paul BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2321-1,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,
Vu le rôle des associations « Loi 1901 », dans la vie de la commune,
Vu la délibération 2021_04_24 du 30 avril 2021 approuvant le versement de subventions aux associations rochoises,
Considérant la situation sanitaire actuelle et compte tenu que certaines associations n'ont pas pu mener leurs activités en 2020 – 2021,
Considérant que pour certaines associations un soutien financier est nécessaire,

Il est proposé de verser aux associations suivantes une subvention exceptionnelle telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations locales	Proposition	Observation
Terre à Roche	500.00 €	
Club pétanque	300.00 €	
Conscrits 2021	500.00 €	
Comité des fêtes	500.00 €	
TOTAL	1 800.00 €	

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, chapitre 65, article 6574,
Il est rappelé que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement des subventions aux associations désignées.

Délibération n° 2021_09_48 : Tableau des effectifs : recrutement contrat d'apprentissage

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,
Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités,
Vu la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes de 16 à 29 ans, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application,
Il est envisagé de recourir à un apprenti au sein de la commune,
Un maître d'apprentissage au sein du personnel sera nommé et bénéficiera d'une NBI de 20 points.

Il est proposé de conclure pour la rentrée scolaire 2021-2022 le contrat d'apprentissage suivant :
CAP Jardinier Paysagiste (formation sur 2 ans)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la conclusion d'un contrat d'apprentissage pour la formation désignée
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dispositif
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Délibération n° 2021_09_49 : Autorisation donnée au Maire pour le recrutement d'agents contractuels

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la FPT,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2020 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88 -145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la FPT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire, pour la durée du mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ou à un remplacement rapide de fonctionnaires momentanément indisponibles
- **AUTORISE** le maire à constater les besoins concernés et signer tout document dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune

INFORMATION DU MAIRE

Bernard COCHARD remercie les membres du conseil municipal présents lors des cérémonies de la Libération les 27 et 28 août dernier.

Le fonds de commerce du Bar Restaurant le Bois de Roche a été vendu, la municipalité apporte tout son soutien aux nouveaux acquéreurs. La réouverture est prévue dans quelques mois.

La CCCND a ouvert un accueil France Services au siège de la Communauté à Heyrieux afin d'apporter une aide pour les démarches administratives des partenaires suivants : CAF, la poste, la MSA, Pole emploi, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraire, les Finances Publiques.

Caserne des sapeurs-pompiers : Plusieurs réunions ont eu lieu avec le SDIS, les 2 conseillers départementaux et la mairie, sur le devenir de la caserne de Roche.

Il n'y a pas de regroupement envisagé avec les communes voisines.

La caserne actuelle nécessite des travaux. Aurélie VERNAY précise que plusieurs sujets sont à l'étude et rien n'est acté actuellement.

Bernard COCHARD rajoute que le corps des pompiers compte 18-19 personnes. Maintenir une caserne sur la commune faciliterait l'intégration de jeunes.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

- Les travaux sur le réseau d'eau potable, rue Gérard Vernay, sont terminés. Il reste à faire ceux sur la rue Croix Serbinat. La durée des travaux est d'un mois.

-L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) dans le centre village est terminé

-Les travaux d'aménagement du carrefour du Rual sont terminés. Il reste à remettre la Croix en place. Le Département fera alors l'enrobé.

-Concernant l'aménagement des lots communaux, les travaux d'assainissement sont terminés. Une réflexion est en cours pour l'élargissement de la rue de la Croix Serbinat.

Aurélie VERNAY demande s'il est pertinent de maintenir celle-ci en double voie. Dans ce cas, il faudrait réaliser une écluse pour ralentir la vitesse. Et pourquoi pas envisager une seule voie.

Bernard COCHARD répond qu'il est important de laisser la circulation en double sens au vu de la croissance de population dans ce secteur.

-L'enfouissement des câbles aux Agnets se poursuivra tout au long du mois de septembre.

-Les travaux de confortement du mur de l'église sont terminés.

-Chemin des Bersoudières, l'aménagement des trottoirs et l'enfouissement des réseaux devraient démarrer début 2022.

- Une consultation est en cours pour la création d'une voie d'accès aux futurs lots communaux.
- Route de Turitin, le cheminement piéton et le passage piéton seront réalisés en octobre.
- Suite aux orages ou à des fortes pluies, des inondations ont été constatées chez les particuliers. Des solutions sont recherchées pour éviter que cela ne se reproduise.
- Une étude est en cours pour des travaux indispensables de mise aux normes de la mairie (PMR, renforcement de la structure).

Commission communication – Véronique CHARDON

Le flash info de septembre et le bulletin municipal de fin d'année sont en cours de préparation.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

Le forum des associations est prévu le vendredi 3 septembre de 17h30 à 20h30 à la salle de l'Arche.

La location des salles communales a repris.

Le city stade fonctionne bien, le porte vélo a été installé. Il manque un point d'eau à proximité, une solution est à l'étude.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

La rentrée des classes s'est bien déroulée.

80 élèves sont inscrits en maternelle et 133 en élémentaire.

Des nouveaux enseignants sont arrivés dont la directrice à l'école maternelle.

Suite à la crise sanitaire, un protocole de niveau 2 s'applique au sein des écoles.

Sur l'année scolaire 2020-2021, l'application du protocole sanitaire a représenté une charge de 8000 € pour la commune.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

-5 radars pédagogiques fonctionnant en alimentation solaire ont été installés dans différents points de la commune (à Turitin, au Rual, à Fournéat, route de Four et le dernier est mobile). Ces radars permettent de récupérer et d'analyser les données. Des actions correctives pourront être mises en place avec la gendarmerie par exemple.

-Afin de faire réduire la vitesse au sein de l'agglomération, il est envisagé de marquer les entrées du village avec des panneaux d'agglomération plus importants et du fleurissement.

-Un sapin de Noël sera de nouveau installé sur la place de la Fontaine. Si la situation sanitaire le permet, il est envisagé d'organiser une journée des associations autour du sapin.

-Concernant les illuminations, elles seront installées autour de l'église et vers le passage de l'Arche.

-Pour le plaisir des jeunes enfants, il est envisagé d'installer des petits jeux à proximité de la fontaine.

CCAS – Catherine PILLOIX

L'opération « portage des repas » sur les mois de juillet et août s'est bien passée. Nous avons eu des bons retours.

Le conseil d'administration du CCAS se réunira prochainement.

Bernard GUILLARME

Il fait remarquer qu'il manque un point d'accès aux trottoirs PMR dans le cadre des travaux au Rual. Marcel NICOLIER répond qu'une solution est recherchée.

-Il demande quel plan d'action a été mis en place suite à l'étude des cours d'eau. Michel BOUGAREL répond que le SMABB ne donne pas de suite aux demandes de RDV. Une relance sera effectuée.

-Des dépôts sauvages ont été constatés sur la commune. Bernard COCHARD répond qu'une plainte a été déposée et les travaux d'enlèvement seront facturés à la personne.

Alain VERRON

Il demande où en est l'étude de l'étanchéité du sous bassement de l'église.

Marcel NICOLIER répond que rien n'a été fait actuellement, seule la reprise du mur de soutènement a été réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20h00 en mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.